

Comment fonctionne le budget d'une commune ?

Toute politique municipale, tant en matière de services rendus à la population que d'aménagements, a besoin de moyens financiers pour être mis en œuvre, ce qui nécessite l'établissement d'un budget.



LE BUDGET COMMUNAL PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE À VENIR, APPELÉ

"BUDGET PRIMITIF"

C'est une véritable estimation de l'activité financière, économique, sociale et culturelle de la collectivité qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

LA PRÉSENTATION DU BUDGET

D'un point de vue comptable, le budget est structuré en 2 parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses)

> **La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (électricité, charges de personnel.....)

> **La section d'investissement** présente les programmes d'équipement nouveaux ou en cours (travaux, acquisitions, remboursement du capital de la dette....)

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de

la collectivité (impôts, recettes du domaine, tarification des services), par des dotations et subventions et par le recours à l'emprunt.

L'EXÉCUTION DU BUDGET

Une fois voté, le budget est exécuté tout au long de l'année. Cela signifie que les dépenses sont payées (factures des fournisseurs, versement des subventions, achat de terrain....) et les recettes encaissées (dotations de l'État, fiscalité, facturation des cantines, vente de terrain,....) Ce travail d'exécution se fait à deux :

> **Le Maire**, par l'intermédiaire de ses services administratifs, engage, liquide et ordonne les dépenses et les recettes.

> **Le comptable public**, sous l'autorité du Ministère des Finances, contrôle, encaisse les recettes et décaisse les dépenses.

Il s'agit du principe fondamental, en comptabilité publique, de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Toutefois une rectification des prévisions est possible en cours d'année sous la forme de décisions modificatives

www.saint-lormel.fr

Mairie de St-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant :
Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Yvonnick COURCOUX
Abigaïl DE ALMEIDA
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Josiane ROBISSOUT
Gwénaële ROUSSEAU

pouvant intervenir jusqu'à la fin de la période budgétaire. Chaque décision modificative doit faire l'objet d'une délibération au Conseil Municipal.

LE BILAN BUDGÉTAIRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE APPELÉ "COMPTE ADMINISTRATIF"

Alors que le budget primitif prévoit les recettes et les dépenses pour l'année en cours, le compte administratif retrace les réalisations et les dépenses de l'année écoulée. C'est un élément essentiel pour l'analyse de la situation financière de la commune.

Dans un contexte de réformes financières, économiques et sociales importantes, les budgets des collectivités locales sont lourdement impactés par de multiples causes : baisse drastique des dotations de l'État, transfert de compétence non compensée (autorisation des droits des sols), poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments publics, hausses des cotisations) Les collectivités ont donc de plus en plus de difficultés à apprécier leur capacité à s'autofinancer, aussi bien à court qu'à long terme. Les efforts budgétaires réalisés permettront de conserver des finances saines pour Saint-Lormel. Toutefois les conséquences de la baisse des dotations de l'État annoncée pour 3 ans seront lourdes et difficilement quantifiables à l'horizon 2017.

À noter pour notre commune que la Dotation Globale de Fonctionnement est passée de 136 253 € en 2014 à 120 924 € en 2015 et sera de 107 350 € en 2016.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des changements pour les conducteurs

Le panneau "Cédez-le passage" a été remplacé par un panneau STOP à l'intersection de la route du Pont de St Lormel (RD 19) et de celle des marais (RD 768).



Des modifications du Code de la Route depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- Plus de stationnement à moins de 5 m d'un passage piéton.
- 135 € d'amende (au lieu de 35 €) pour stationnement sur une piste cyclable, un passage piéton, un trottoir.
- Possibilité de chevaucher une ligne blanche pour doubler correctement un cycliste.
- Par défaut, le sas cycliste en amont des feux est réservé aux vélos. Il n'est autorisé aux deux-roues motorisés que si c'est spécifié par la signalisation.
- Les cyclistes sont autorisés à se tenir éloignés du bord droit de la chaussée en présence de véhicules en stationnement pour éviter les ouvertures de portières.
- Les conducteurs de scooter ou moto doivent disposer, comme les automobilistes depuis quelques années, d'un gilet jaune (ou gilet de haute visibilité) pour pouvoir l'enfiler en cas d'urgence. Une amende est prévue en cas d'absence du gilet et de 135 € s'ils ne portent pas le gilet en cas d'arrêt d'urgence.



Des nouvelles des écoles Saint-Lormel /Créhen



PORTE OUVERTES RPI ST LORMEL - CRÉHEN

Les Portes ouvertes auront lieu le samedi 4 juin 2016 de 10h à 13h.

Venez nombreux :

- Rencontrer les équipes enseignantes
 - Visiter les locaux
 - Découvrir les ateliers des temps d'activités périscolaires (TAP) présentés par l'équipe d'animation à St Lormel
- Ouvert à tous !**

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2016-2017, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école.

L'inscription se fait en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

Mardi 15 mars, Marie-France Evin de la ludothèque de Planoët est venue animer une séance de jeux autour du fantastique. Les monstres, lutins et magiciens ont fait passer un moment très agréable à tous les enfants.

Jeudi 24 mars, les enfants de la classe maternelle se sont rendus à la salle Solenval afin d'assister au spectacle proposé par la communauté de communes. Ce dernier s'intitule : Le nez en l'air, M. Calder.

L'histoire est celle d'un forgeron qui expérimente toutes sortes de machines propres à capter le moindre souffle pour le transformer en rêve. Derrière son établi, il travaille, son énorme soufflet attise

la braise qui rougeoie dans la forge. Il manie le marteau sur l'enclume pour créer des objets métalliques, des objets utiles, lourds, massifs. Parfois, ses créations prennent vie, simplement animées par l'air de son soufflet ou par magie, comme ce coq échappé d'une girouette.

Vendredi 25 mars a eu lieu la traditionnelle chasse à l'oeuf dans la cour de l'école ainsi que dans le jardin. La récolte a été fructueuse et chaque enfant est reparti le soir avec une cocotte bien remplie.

Vendredi 1er avril, les enfants sont partis le cœur léger en vacances après avoir passé une journée sur le thème des monstres et des poissons d'avril.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 8
AVRIL
2016

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ
Josiane ROBISSOUT
Sylvie GUILLOTIN
Louis AILLETT
Jean-Claude CADE
Céline COLLET
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Bernard LETORT
Mireille MENIER
Françoise NEUTE

Absents excusés :

Chantal BOUAN,
Loïc DAUNAY
(procuration à
Françoise NEUTE)
Henri BRÉHINIER
(procuration à
Sylvie GUILLOTIN),
Gwenaelle BROCHARD.

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ PORTAGE DE REPAS

Pour demander à bénéficier du service de portage des repas, veuillez-vous adresser à la Mairie au :

02 96 84 14 80

ou au CCAS de Planoët au **02 96 84 39 50**.



• Le BUDGET communal : comptes administratifs 2015

Le 8 avril dernier, le conseil municipal a analysé le BUDGET COMMUNAL 2015 dont les résultats sont les suivants :

• Section FONCTIONNEMENT :

- > Dépenses :583 234,94 €
- > Recettes :756 834,79 €
- > Excédent année :
2015 :173 599,85 €
- > Excédent année :
2014 :66 779,65 €

➤ Excédent Total : 240 379,50 €

• Section INVESTISSEMENT :

- > Dépenses :150 935,31 €
- > Recettes :257 675,27 €
- > Excédent année :
2015 :106 739,96 €
- > Report déficit
2014 :126 532,07 €

➤ Déficit Total : - 19 792,11 €

• Reste à réaliser :

- > Dépenses :78 900,12 €
- > Déficit :78 900,12 €

➤ DEFICIT TOTAL INVESTISSEMENT : - 98 692,23 €

Après avoir adopté tant le compte de gestion du trésorier que le compte administratif 2015 ci-dessus, le conseil municipal a procédé à l'affectation de résultat suivante à reporter au budget primitif 2016 :

➤ Total : 240 379,50 €

- > Recettes de Fonctionnement :
..... 55 379,50 €
- > Recettes d'Investissement :
..... 185 000,00 €

le Maire a souligné la réalisation en 2015 d'environ 40 000 € d'économies de fonctionnement grâce aux efforts de tous. Ces efforts permettront pour 2016 de maintenir un niveau d'investissement convenable tout en conservant une fiscalité inchangée.

sation de l'horloge de l'Eglise, l'archivage des documents administratifs, la rénovation de l'éclairage public de la rue St Pierre, ont été mis sur liste d'attente.

• Le BUDGET assainissement

En 2017, la compétence eau et assainissement ne sera plus assurée par la commune et sera transférée à la Communauté d'agglomération de Dinan.

Assainissement : compte administratif 2015

Après avoir adopté le compte de gestion du Trésorier, le conseil municipal a approuvé, également le compte administratif 2015 ainsi établi :

- Section de fonctionnement :
- > dépenses :13 926,58 €
- > Recettes :20 788,32 €
- Soit un excédent de 6 861,74 €
- Section d'investissement :
- > dépenses :2 223,47 €
- > Recettes :38 395,74 €
- Soit un excédent de 36 172,27 €

Assainissement : budget primitif 2016

Le budget primitif 2016, adopté présente :

- Section de fonctionnement :
- > équilibre dépenses et recettes :25 915,21 €
- Section d'investissement :
- > équilibre dépenses et recettes :42 394,38 €

Il est précisé qu'une somme de 40 170,91 € est disponible pour tous travaux aux lagunes ou extension de réseau. ■



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 18
MARS
2016

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ
Henri BRÉHINIER
Josiane ROBISSEAU
Sylvie GUILLOTIN
Louis AILLET
Gwenaelle BROCHARD
Jean-Claude CADE
Céline COLLET
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Bernard LETORT
Françoise NEUTE

Absents excusés :

Chantal BOUAN,
Loïc DAUNAY
(procuration à
Françoise NEUTE),
Mireille MENIER.

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal

LES INFOS DE LA MAIRIE



➔ RAPPEL : RESTOS DU CŒUR

Le centre des Restos du Cœur de Matignon vous informe que sa campagne d'été a débuté le 31 mars; la distribution se fera uniquement le jeudi matin de 9h15 à 11h15 tous les 15 jours: 1^{re} distribution le 31 Mars.

• Des informations de la Communauté de Communes Plancoët Plélan

- La fiscalité de la communauté de communes de Plancoët-Plélan présente des taux supérieurs à ceux des autres Communautés de Communes composant la future Communauté d'Agglomération. Un lissage des taux sera effectué par palier pour régulariser les situations de chaque intercommunalité.
- Un mécanisme de compensation sera mis en place pour réguler les recettes et les dépenses des Communautés de Communes.
- Contrat de territoire 2016 -2020: validation du nouveau contrat de territoire par le Conseil communautaire.
- Détermination des tarifs de Coriosolis: baisse du tarif de la visite guidée à 6 € et maintien du tarif visite non guidée à 5 €. Pour information, le nombre de visiteurs était de 7197 personnes en 2015 et de 5072 en 2014 (sur 10 mois).
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal): le droit de préemption communal, de fait, dans le cadre du transfert de la compétence PLUi, devient compétence de la communauté de communes, une procédure sera à mettre en place.
- Différents axes sont présentés par la chargée de mission: sensibilisation des scolaires, surveillance avec collecte de données, dispositif d'alerte et gestion des crises, ralentissement des écoulements
- Il sera à prévoir pour notre commune: une pose de

repère de crue pour un coût d'environ 500 € ainsi qu'une sédimentation de l'Arguenon pour un coût d'environ 9 000 €.

➤ Tous les points ont été chiffrés. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur ce projet avant fin juin 2016.

➤ Il est précisé que la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondations de Plancoët, où St Lormel est associé, est en cours. Elle a lieu tous les 5 ans. Une réunion publique sur ce point s'adressant aux riverains aura lieu le 25 mars à 18h à la salle des fêtes de Plancoët.

la commission, afin d'obtenir une estimation plus précise sur l'ensemble de ces réalisations.

• Un arrêt minute devant le Bar

Concernant la demande d'un arrêt minute devant le bar, une place a été attribuée à titre d'essai.

• Des travaux au Lotissement des Costières

Suite à la forte dégradation de la voirie à l'entrée du Lotissement des Costières la commission propose de réaliser des travaux de remise en état jusqu'aux containers. Une délibération avait été signée en 2009 précisant que ces travaux seraient à la charge de la commune. Trois devis ont été reçus: Eurovia, Colas TP et Paillardon TP. Après échanges, le devis de l'entreprise Colas TP a été retenu à l'unanimité pour un montant total de 6 600 € TTC. De plus, il est remarqué qu'un poteau électrique gêne la visibilité au niveau du stop.

• Un point sur le Centre Communau d'Action Sociale

- Vote du Compte administratif 2015 et du Budget Primitif 2016
- Service du portage de repas: 9 bénéficiaires actuellement sur St Lormel
- Repas des aînés le 1^{er} octobre 2016 avec animation par Ann-Laora

• La commission voirie présente son projet de sécurisa tion du bourg

Dans le cadre de la sécurisation du bourg, la commission a travaillé sur un projet d'aménagement de 4 ralentisseurs. Un débat a lieu sur le nombre et l'emplacement de ces ralentisseurs. Le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres sur la base du schéma proposé par

Les riverains ont adressé une pétition auprès d'Armorique Habitat pour dénoncer un certain nombre de problèmes, et une lettre a été envoyée par M. le Maire à M. ROYER, directeur, afin d'obtenir un rendez-vous pour clore le chantier.

Concernant la station d'épuration, une réparation a été effectuée ces derniers jours. Par ailleurs, un devis de

Les brèves du Conseil Municipal du 18 mars 2016 (suite)

7675 € HT a été reçu comprenant busage et modification des noues dont 3372 € HT à la charge de la commune.

Il est signalé par ailleurs que les routes de la Guérande et de St Hilaire sont dégradées.

• Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition

Le Conseil Municipal est informé de la teneur de la commission finances du 10 mars 2016: présentation du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016 pour la commune et du budget assainissement. Il est rappelé le contexte des prévisions à la baisse des dotations de l'État. La dotation forfaitaire prévoit: En 2016: une baisse de 12000 € par rapport à 2015. En 2017: une nouvelle baisse de 12000 € par rapport à 2016.

Le produit assuré, après revalorisation des bases locatives de 1.01 %, est de 293 742 €, soit une augmentation par rapport à 2015 de 5170 €.

Par rapport à 2015, une baisse des allocations compensatrices est à prévoir, correspondant aux diverses exonérations, de 1981 €.

Tenant compte de l'augmentation des taux en 2015, la commission des finances propose un maintien des taux pour l'année 2016.

Le conseil municipal décide de suivre les préconisations de la commission et fixe les taux pour 2016 comme suit:
Taxe Habitation: 19,90 %
Foncier Bâti: 11,56 %
Foncier Non Bâti: 56,15 %

• Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs d'assainissement

Les tarifs appliqués depuis 2012 sont les suivants:

- Abonnement: 50 € par an
- Prix du m³ d'eau: 1 €

Les résultats prévisionnels 2016 sont excédentaires, et le budget est libéré de tout emprunt.

la Loi Notre prévoit qu'au 1^{er} janvier 2020, les Communautés de Communes et d'Agglomération disposeront, au titre de leurs compétences obligatoires, des compétences eau et assainissement.

Pour 2016, il est prévu une facturation pour une consommation de: 9 635 m³ pour 128 abonnés totalisant environ 17 800 € en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir pour 2016 les mêmes tarifs:

• Prix de l'abonnement:

50 € par an

• Prix du m³:

Une précision est apportée sur la fluctuation du nombre d'abonnés. Il ne s'agit pas du nombre de branchements, mais du nombre d'ouvertures et de fermetures de compteurs au cours de l'année, générant des factures.

• La commune doit reprendre la compétence de la prise en charge des animaux errants

Suite à différents transferts de compétences, la commune devra prendre en charge les animaux errants, blessés ou agressifs. Le Conseil Municipal décide de faire appel à la société Chenil Service. Cette société nous a donc adressé

deux propositions de contrat afin de conserver ce service sur la commune. Les deux propositions prévoient: capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale.

La première proposition prévoit ce service 24h/24h, 7 jours sur 7 pour un coût annuel de 1067,23 € HT.

La deuxième proposition prévoit le même service les jours et heures ouvrables, du lundi au samedi pour un coût annuel de 666,24 € HT. En dehors des heures et des jours ouvrables, la commune devra assurer par ses propres moyens ses obligations réglementaires relatives aux animaux errants, blessés ou agressifs.

Le Conseil municipal décide de retenir la seconde proposition de la société Chenil Service, à savoir un maintien de ce service en jours et heures ouvrables, pour un montant annuel de 666,24 € HT.

• La Commune s'équipe d'une sonorisation mobile

Lors du dernier Conseil Municipal, une délibération a été prise pour l'achat d'une sonorisation afin de servir aux différents événements de la municipalité (commémoration, vœux, cérémonies,...).

Après une étude comparative le conseil municipal décide de choisir le matériel référencé Yamaha qui a été préconisé, comprenant: console de mixage amplifiée, valise de transport, micro, pieds et câble avec livraison gratuite, pour un montant total de 613 € TTC auprès de la société Woodbrass.

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ DÉTECTEUR DE FUMÉE :

Depuis un an, le détecteur de fumée est obligatoire. Les piles de certains équipements ayant une longévité de 12 mois, il est temps de contrôler les appareils afin d'éviter de fausses alertes pour des changements de piles dont les sapeurs-pompiers font parfois les frais.

➔ FÊTE DES VOISINS

Fête des voisins (aussi appelée Immeubles en Fête), moment de convivialité entre habitants d'un même quartier, prend chaque année une ampleur plus importante.

Cet évènement, lancé en 1999, propose aux habitants des villes et des campagnes de se regrouper pour un apéritif ou un repas.

Un bon moyen de mieux connaître ses voisins et de lutter contre l'isolement. Cette année elle est fixée au vendredi 27 mai.

➔ RAPPEL : LES DÉCHETS MÉNAGERS

Les sacs déposés au pied des containers en apport volontaire ne sont pas ramassés. Ayons le bon réflexe, si les bacs sont pleins, déposons nos sacs sur un des autres sites aménagés sur la commune.

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ RELAIS PARENTS
ASSISTANTS
MATERNELS
PLANCOËT PLÉLAN :

Programme des espaces jeux

- *Lundi 9 mai 2016 - 9h30 à 11h : Atelier motricité avec Arnaud à Plélan-le-Petit*
- *Mardi 10 mai 2016 - 10h à 11h : Centre Equestre à Plélan-le-Petit (sur inscription)*
- *Jeudi 12 mai 2016 - 10h à 11h : Atelier graines à Corseul*
- *Jeudi 19 mai 2016 - 10h à 11h : Atelier musique avec Marie-Odile à La Landec (sur inscription)*
- *Mardi 24 mai 2016 - 9h à 10h : Ferme Pédagogique à Créhen (rdv parking Collège à 9h ou directement à la ferme) (sur inscription)*
- *Jeudi 26 mai 2016 - 10h à 11h30 : Atelier pâte à sel à Plélan-le-Petit*
- *Samedi 28 mai 2016 - 10h30 à 18h : Fête de la Menée à Corseul*
- *Mardi 31 mai 2016 - 10h à 11h30 : Jeux libres à Pléven*
- *Jeudi 2 juin 2016 - 10h à 11h30 : Atelier peinture propre à Corseul*
- *Lundi 6 juin 2016 - 9h30 à 11h : Atelier motricité avec Arnaud à Plélan-le-Petit*
- *Mardi 7 juin - 10h à 11h30 : Atelier manipulation à la plage la Manchette à St Jacut de la mer*
- *Jeudi 9 juin 2016 - 10h à 11h30 : Jeux libres à La Landec*

+ d'infos : M^{me} Marchand
au 02.96.80.47.47
rpam@plancoetplelan.fr

Les brèves du Conseil Municipal du 18 mars 2016 (suite)

• La municipalité poursuit sa réflexion sur la création d'une commune nouvelle

Les trois communes concernées se sont positionnées: M. le Maire de Créhen préfère attendre, M. le Maire de Pluduno n'est pas hostile à un tel projet et M. Le Maire de Planoët est favorable à cette démarche. Aujourd'hui l'objectif du Conseil Municipal est de mieux connaître l'intérêt de la commune nouvelle. Il décide de faire appel à un intervenant extérieur pour lui détailler et lui expliquer les avantages et les inconvénients de la commune nouvelle.

Accroch'toit et Bodet. La commission bâtiments communaux va étudier prochainement le sujet. Il est remarqué que les fenêtres au 1er étage (étage de l'horloge) sont dégradées. Suite à l'intervention d'un tiers sur l'horloge, M. le Maire indique qu'un panneau sera apposé pour prévenir du danger de monter au clocher.

samedi 7 mai à 11h au local de l'ancienne boulangerie.

• Le local de l'ancienne boulangerie en question

Un accord de principe est validé par l'ensemble du Conseil Municipal pour la vente du four. Plusieurs idées sont évoquées pour la future utilisation de ce local: salle de réunion, locations temporaires (expositions, ventes,...)

• Un rapport positif sur l'état des lagunes de St-Lormel

Le dernier rapport du SATESE est positif. Les rejets dans les lagunes sont conformes aux normes imposées.

• Prochain conseil municipal:

vendredi 8 avril à 19h (vote du budget – voir brèves en p 3)
La séance est levée à 23h28.
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie

• Un point sur l'état du clocher de l'église du Bourg

Des devis ont été demandés pour remédier au problème d'étanchéité dans le clocher de l'église auprès des entreprises

• La municipalité a prévu de rencontrer les locataires des parcelles du camping

Une réunion est prévue pour les propriétaires du camping le

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ RECENSEMENT

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement, c'est obligatoire. Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en mai 2000 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

deuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ;*
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;*
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.*
- (Article 4 de l'arrêté préfectoral de Février 1990)*

➔ RAPPEL DES HORAIRES D'UTILISATION D'APPAREILS À MOTEUR

Malgré la parution récente, il semble nécessaire de rappeler que :

"Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : ton-

➔ NUMÉROTATION DES HABITATIONS :

Cette numérotation est un code de communication essentiel pour de nombreux services dont La Poste et les Secours. Si votre numéro est effacé ou si vous n'en possédez pas merci de vous faire connaître à la Mairie afin de procéder à une commande groupée avant le 31 mai 2016.

MISSION LOCALE pour les 16-25 ans

- Vous avez entre 16 et 25 ans (inclus) et êtes sorti du système scolaire
- Vous avez un brevet des collèges, CAP, Bac, Bac Pro, DUT, licence, ou pas de diplôme...
- Vous vous posez des questions concernant :

votre avenir professionnel:

- Quels métiers recrutent ?
- Comment y accéder : besoin de me former ? où trouver des offres ? comment me préparer à un entretien d'embauche ?

votre vie quotidienne :

- comment passer son permis ? trouver un scooter ?.....
- où m'adresser pour trouver un logement ? me soigner ?
- partir à l'étranger en mission ; pourquoi pas ?

LA MISSION LOCALE EST LÀ POUR Y RÉPONDRE :

- des conseils et un accompagnement en individuel par un conseiller
- des ateliers collectifs : « Mode d'emploi », « Auto et code », « budget »,

« réussite apprentissage »...

- Des rencontres avec des employeurs : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parainages par des chefs d'entreprise,...
- Des stages en entreprises et négociations d'emploi avec suivi en emploi

VOUS RENCONTRER :

À Dinan au 5, Rue Gambetta (à côté du Centre Social), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin).

Sur un point de permanence proche de chez vous, Lors des passages de la caravane numérique sur votre commune, au 02.96.85.32.67 ou sur

www.missionlocale-pays-dedinan.fr

ou sur : www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan et www.facebook.com/CaravaneNumeriqueDinan

- Allocation mensuelle (jusque 461 €/mois) pendant un an et de pouvoir se projeter dans sa vie sociale et professionnelle

« Je suis entrée en Garantie Jeunes car ma situation de demandeur d'emploi durait depuis trop longtemps. Depuis, je suis devenue autonome financièrement grâce à l'allocation. J'ai pu prendre un logement au FJT car j'habitais dans une petite commune loin de tout. Je peux aussi mettre du carburant dans le scooter. La Garantie Jeunes m'a permis de faire le point sur moi-même mais aussi de faire des simulations d'entretien et d'améliorer ma recherche d'emploi. » (Victorine)



VIE COMMUNALE : associations et entreprises



Atelier Vannerie :

Cet hiver, courbés et assouplis sous les doigts agiles, les brins d'osier sont devenus de belles réalisations pleines d'originalité avec un vrai

mariage de couleurs.

Félicitations à tous et un grand merci à Joseph ROBERT et Alfred HAMON qui ont encadré l'équipe.

||||||||||||||||||||||||

Comité des fêtes

• Randonnée "À la découverte des bords de l'Arguenon" et Repas de la mer :

Le Comité des Fêtes organise une randonnée pédestre le samedi 21 mai 2016 à partir de 15h. Trois circuits, cheminant sur la commune, sont proposés au départ du bourg (église) : 5, 10 et 15 km. Engagements : 3 €/ personne. Collation à mi-parcours et à l'arrivée.

Pour finir la journée du 21 mai, le comité vous invite à son traditionnel Repas de la Mer, à partir de 20h, sous le préau du terrain de football. Les cartes sont à vendre au

bar Le Cormoran et auprès des membres du Comité. Plus d'infos sur la randonnée ou sur le repas au 07 83 39 78 19.

• Fête de la MUZIK : Elle aura lieu le vendredi 17 juin 2016, place de la mairie.

• Vide-grenier : Les inscriptions pour le vide grenier du 14 juillet 2016 sont ouvertes, au prix de 6 €/emplacement de 4 m linéaires. Le n° à appeler est le 07 83 39 78 19 (laissez un message sur le répondeur avec votre nom, votre demande et un numéro de téléphone où vous joindre).



VIE COMMUNALE : associations et entreprises



Club de l'espoir

- **Réunion** : mardi 17 mai 2016, mardi 7 juin 2016 (14h)
- **Repas du Club** : mardi 3 mai 2016

Football club St Lormel



Tournoi de Football :

Un tournoi aura lieu le samedi 28 mai 2016 à partir de 10h. Restauration sur place et buvette.

L'inscription des équipes se fait au Bar le Cormoran ou auprès du président au 06.58.69.11.10. Paiement à l'inscription souhaité. Le prix de l'engagement par équipe (6+1 joueurs) est de 35 € sachant que chaque joueur aura une boisson et un sandwich offerts. À gagner : 1 cochon de lait et de nombreux lots.

Résultats Championnat

- Dimanche 20 mars 2016

St Lormel FC1 :	2
Plouer Stade1 :	0
St Lormel FC2 :	1
Ruca US1 :	2

CLASSEMENT :

St Lormel FC1 : 10^e
St Lormel FC2 : 10^e

Suivez toute l'actualité du club sur :

<http://fc-st-lormel.footeo.com/>

Programmation culturelle Plancoët Plélan

- **Troup' Ecole de Théâtre Plancoët Plélan**

Théâtre amateur
Samedi 21 mai 2016 - 20h -
Salle SolenVal à Plancoët

- **La Fête de la Menée et Couleurs de Bretagne + spectacle « KILTACLOU »**
- Sam. 28 mai 2016
de 10h30 à 18h
commune de Corseul

• Week-end théâtral Planoët Plélan

Théâtre amateur
Samedi 4 juin 2016 - 20h30 -
Salle SolenVal à Planoët
+ d'Infos : 02.96.84.00.57
ou sur www.solenval.fr

le mardi 3 mai jusqu'au lundi 9 mai. Tout type de ferraille, lits, matériel métallique ou agricole, mobilier ou matériel de jardin, pièces et objets métalliques, tuyaux et tubes cuivre ou ferreux, vélos, chaudières, électro-ménager (..)

Pour tout renseignement notamment sur un ramassage ou un dépôt spécifique, contactez le 06 83 71 54 26

(exemple : épave automobile, charpente métallique, machine)

Prestataire : SLG Recycling Ploufragan

Amicale des anciens combattants

Commémoration de la victoire du 8 Mai 1945

Dimanche 8 Mai 2016, 11h15, place de l'église. Les anciens combattants et la population sont conviés à la cérémonie. 11h30, rassemblement au monument aux morts. Dépôt de gerbe, minute de silence, discours, chorale de St Lormel. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur organisé par la Mairie.

Amicale Laïque

Collecte de déchets de métaux ferreux organisé par l'Amicale Laïque Créhen-Saint-Lormel Dépôt d'une benne à côté du cimetière

Val d'Arguenon Féminines Football

Résultats U13 U15 :

• <u>Samedi 5 mars 2016</u>		
Lamballe FC	2	2
Val d'Arguenon	1	1

Résultats Séniors :

• <u>Dimanche 27 mars 2016</u>		
Tremuson AS	2	2
Val d'Arguenon	4	4

- Dimanche 3 avril 2016

Val d'Arguenon	1
Lamballe FC	2

- Dimanche 10 avril 2016

Val d'Arguenon	3
JA Penvenan	0

- Dimanche 17 avril 2016

Val d'Arguenon	FORFAIT
La Ploeucoise	

CLASSEMENT :

Val d'Arguenon	
U14-U15	: 1 ^{er}
Val d'Arguenon	
Séniors	: 4 ^e



ACTIVITÉ DE RÉMOULEUR À SAINT-LORMEL

Armor Affutage - Le printemps est arrivé !

Dominique BRAULT, rémouleur affûteur à SAINT-LORMEL, vous propose ses services d'affûtage. Affûtage de vos couteaux, ciseaux, ciseaux à bois, tous les outils de jardin, sécateurs, cisailles haies, taille-haies thermiques ou électriques, chaînes de tronçonneuses, fauilles hache, hachettes, etc...

Sur RDV à mon domicile le lundi au : 23 rue Saint-Pierre - 22130 ST-LORMEL

Présent également sur les marchés de LANVALLAY le mardi après-midi, MATIGNON le mercredi matin, de JUGON-LES LACS le vendredi matin et de PLANCOET le samedi matin. Téléphone : 06.67.22.32.26 et 02.96.84.00.12 Tarifs sur le site